

La Fonction Information-Documentation

A. Objectif général des pôles documentaires

Mettre à disposition de tous, l'ensemble des données actualisées et validées.

B. Objectifs opérationnels

1) Développer des fonds documentaires spécialisés

Développer des fonds documentaires spécialisés permettant une approche transversale de la problématique des drogues et dépendances : politique publique, législation, réduction de l'offre et de la demande, approches éducatives et de prévention, épidémiologique, sociologique et psychologique, modalités thérapeutiques...

2) Garantir un haut niveau de documentation

Garantir un haut niveau de documentation répondant aux orientations des politiques publiques, actualisé et validé scientifiquement ainsi qu'aux besoins de la recherche dans ce domaine. Une procédure de validation et d'évaluation sera à définir ultérieurement.

3) Harmoniser le système de gestion de ces fonds :

Normalisation et procédure communes des bases de données (formats, alimentation...), indexation commune avec le thésaurus Toxibase qui sera adapté en fonction des besoins et cherchera à atteindre une meilleure ergonomie.

4) Sur la base de l'analyse des besoins locaux et régionaux, répondre avec pertinence aux besoins des professionnels spécialisés ou non

Sur la base de l'analyse des besoins locaux et régionaux, répondre avec pertinence aux besoins des professionnels spécialisés ou non et des professionnels en formation (étudiants), en apportant une complémentarité et une plus value par rapport à des services existants et aux réseaux d'éducation pour la santé et de la santé publique.

5) Orienter le grand public vers les services et outils adaptés :

DATIS, site Internet MILDT, dispositif d'éducation à la santé, relais documentaires locaux...

6) Développer un haut niveau de technicité permettant :

- **La structuration en réseau technique pour la production de services communs et partagés équitablement répartis**
- **Un accès permanent et rapide aux données scientifiques** d'organismes producteurs de niveau local, national ou international par les moyens suivants : Internet, Intranet/Extranet, ouverture au public, complémentarité avec les autres fonctions du CIRDD (formation, méthodologie).
- **Une diffusion très large** et rapide en direction de structures relais à l'échelon régional et départemental.
- **La création de produits documentaires spécifiques** validés par la MILDT, complémentaires des produits nationaux (bibliographies thématiques, annuaires, revues de sommaires, bulletin d'information...)

7) Identifier si nécessaire des relais documentaires régionaux et/ou départementaux

Identifier si nécessaire des relais documentaires régionaux et/ou départementaux et faire valider la fonction de relais par la MILDT en :

- Evaluant les besoins
- Adaptant l'existant et en le complétant
- Organisant les circuits de diffusion de la documentation sur tous supports
- Formant le personnel de ces relais aux NTIC

Ces objectifs se déclinent par l'intégration de tous les pôles documentaires au sein d'un réseau national sur les drogues et dépendances, piloté par la MILDT, qui sera l'outil documentaire essentiel des professionnels du domaine en France. L'information produite par le réseau et utilisée localement par les centres permettra de répondre à une très grande variété de demandes et d'utilisateurs.

C. Propositions de mise en oeuvre de la fonction documentaire des CIRDD

Une convention sera signée entre la MILDT et l'association Toxibase pour la coordination technique de la fonction documentaire. Par ailleurs des conventions individuelles seront signées entre chaque CIRDD et l'Etat.

Chaque pôle documentaire devra respecter les principes suivants :

- **Compétence professionnelle** de l'équipe documentaire : diplôme et formation professionnelle reconnue en documentation, connaissance du domaine des drogues et des dépendances, capacités d'animation et de formation, utilisation des ressources informatiques et logicielles, capacité d'évaluation et de gestion.
- **Respect du cahier des charges, de l'architecture et des procédures techniques** du réseau national : utilisation d'un logiciel commun, normalisation des fichiers et des formats documentaires, indexation avec le thésaurus Toxibase.
- **Niveau d'alimentation des bases de données** : respect du niveau de participation aux activités nationales du réseau des CIRDD.
- **Participation active aux autres produits et services** : veille sur les sites Internet sur les axes thématiques mis à jour par le centre coordonnateur, rubriques de la revue du réseau, alimentation des rubriques Intranet et éventuellement Internet.
- **Participation à l'animation du réseau** : deux sessions annuelles de travail et au moins un groupe de travail technique et formations techniques éventuelles.
- **Communication**: mise à jour des mailings et e-mailings, diffusion et valorisation locale des réalisations du réseau, rapport d'activité annuel...La production de documents de communication par un pôle documentaire devra être validé par la MILDT